

Ce qu'il faut faire si votre employé a reçu un résultat positif à la COVID-19

En tant qu'employeur, vous avez un rôle important à jouer pour prévenir la propagation de la COVID-19, et vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour garder votre lieu de travail sain et sécuritaire.

En raison de l'augmentation du nombre de cas de la COVID-19, la Santé publique ne peut plus continuer à faire la recherche de contacts au sein du grand public. Les personnes dont le test est positif sont priées d'aviser leurs **contacts étroits** et les membres de leur ménage. Il en va de même pour les lieux de travail.



Si un employé reçoit un résultat positif à la COVID-19 et qu'il existe la possibilité d'une exposition au travail, l'employé doit vous en aviser immédiatement. Cette **feuille de renseignements** offre des conseils aux employés qui reçoivent un résultat positif à la COVID-19.

Si un employé ayant reçu un résultat positif à la COVID-19 a été en contact étroit avec d'autres employés au lieu de travail, il s'agit d'une exposition au travail qui doit être signalée à Travail sécuritaire NB. Le nom de l'employé doit demeurer confidentiel, sauf s'il est nécessaire de le divulguer pour déterminer les contacts étroits au lieu de travail ou si la loi l'exige. Vous ne devez recueillir, utiliser ou divulguer que les renseignements personnels nécessaires. Un contact étroit est une personne avec qui l'employé s'est trouvé à moins de deux mètres pendant au moins 15 minutes sans porter de masque ou sans la présence de barrières au cours des 48 heures avant l'apparition de ses symptômes OU au cours des 48 heures avant avoir reçu son résultat positif (selon ce qui survient en premier). **Nous avons préparé cet outil de déclaration simple pour vous.**

Vos employés pourraient avoir des questions à la suite d'une exposition positive au travail. Ils se tourneront vers vous pour assurer un leadership. Cette **feuille de renseignements** leur fournira des conseils.

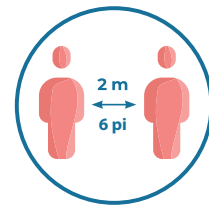
La communication est essentielle pour garder votre lieu de travail sain et sécuritaire. Pour réduire les effets de la COVID-19 et le fardeau que le virus impose à notre système de soins de santé, assurez-vous que vos employés connaissent bien et suivent les mesures de la Santé publique.



PORTER UN MASQUE À PLUSIEURS ÉPAISSEURS BIEN AJUSTÉ



SE LAVER LES MAINS RÉGULIÈREMENT



MAINTENIR UNE DISTANCE DE DEUX MÈTRES DES AUTRES (DANS LA MESURE DU POSSIBLE)



Encouragez vos employés à se faire vacciner, s'ils ne le sont pas déjà, ou à recevoir une dose de rappel dès qu'ils y seront admissibles.

Vous pouvez aider davantage à prévenir la transmission du virus en permettant à vos employés de travailler à partir de la maison (lorsque c'est possible).

